

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 8 MARS 2018

Présents : NAULIN Sylvain (Inter Loire), NEUSCH Gilles (CIVA), PAJOTIN Valérie (ANIVIN), ROUMET Benoit (BIVC), VANIER Christian (BIVB), et CHANEL Floriane, IMBERTI Marie-Henriette, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

1. EGA ET PLAN DE FILIERE

i. Mise en œuvre

Il est ressorti du positionnement politique des responsables professionnels un renvoi dans les différentes interprofessions des conditions de mise en œuvre qu'ils estiment nécessaires.

Plusieurs problématiques se présentent, aussi le Cniv travaille sur l'élaboration d'une note afin d'éclairer les débats de mise en œuvre. En effet, il a été établi que les quatre grandes thématiques du Plan de filière ne vont pas toutes relever du même niveau de régionalisation.

Les directeurs sont interrogés sur leurs besoins concrets afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan. Christian VANIER (BIVB), souligne la qualité de la rédaction du Plan, et relève que les interprofessions auront surtout besoin d'un accompagnement méthodologique, particulièrement s'agissant du partage de la valeur.

Les Directeurs proposent que soit élaborée une méthodologie nationale par le biais de groupes de travail, afin de permettre la mise en œuvre régionale du Plan.

ii. Délais de paiement

Une note contenant des propositions d'amendements a été présentée aux parlementaires lors du Salon de l'Agriculture, s'inscrivant dans la démarche générale du Plan de filière.

Dans premier point de cette note, en s'appuyant sur la directive communautaire qui prévoit que les délais de paiement ne doivent pas être manifestement abusifs, il est estimé que l'Administration, lorsqu'elle exerce son contrôle dans le cadre de l'extension des accords interprofessionnels, a renversé la charge de la preuve qui devrait lui incomber.

Deuxièmement, l'amendement propose un encadrement des critères du contrôle de l'administration, laquelle bénéficie en l'état actuel du droit d'une large marge de manœuvre.

L'amendement, proposant ainsi un renversement de la charge de la preuve et un encadrement du contrôle de l'administration, a été présenté à Monsieur Bruno LE MAIRE lors du Salon, et les éléments ont été transmis à son chef de cabinet Monsieur Thomas VELTER avec une demande de rendez-vous.

En parallèle, un travail a été effectué avec Marie DE SARNEZ sur la même note, afin d'y associer le ministère de l'Agriculture.

iii. Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

Le projet de loi déposé avec beaucoup d'incertitudes et n'apparaît pas entièrement en phase avec les conclusions des Etats généraux de l'alimentation.

Il soulève deux interrogations pour les interprofessions, à savoir la sécurisation en matière de concurrence et la nécessaire adaptation du système aux filières. Ces problématiques renvoient à la démarche entreprise dans le cadre de la réforme de la PAC (voir ci-dessous).

Il ressort deux natures d'intervention dans le projet de loi :

- Sur le volet de la contractualisation, l'encadrement doit prévoir la capacité d'adaptation ou dérogation du dispositif par voie d'accord interprofessionnel.
- Sur le volet de la promotion, il est important de prévoir l'adaptation réglementaire aux filières, conformément aux demandes des interprofessions.

Les Directeurs sont informés des risques d'un passage par accord interprofessionnel. Malgré les ouvertures possibles de la future loi, celle-ci devra se soumettre aux règles communautaires, aussi il serait préférable d'interroger la Commission européenne sur les possibilités des interprofessions.

iv. Questionnaire de l'Autorité de la Concurrence

Le questionnaire a pour objet d'informer le gouvernement du champ des possibles dans le cadre des EGA. L'intérêt est d'avoir une vision élargie sur les accords interprofessionnels et leur extension.

Un retour sera déposé dans le cadre du Cliaa, qui se réunit le lundi 12 mars. La réponse pourra intégrer la pratique des mercuriales, qui permettent de constater a posteriori le prix de marché.

Une fois élaborée, la réponse du Cliaa sera transmise aux interprofessions.

2. REFORME DE LA PAC

Le 21 février, Jérôme AGOSTINI est allé à la rencontre de la représentation permanente de la France auprès de la Commission européenne, la Direction Générale de la concurrence, la Direction générale de l'agriculture et le Commissaire européen à l'agriculture.

Lors de ces rendez-vous, le Cniv a proposé de clarifier la dérogation au droit de la concurrence par les organisations interprofessionnelles, et a été dans ce cadre soulignée l'importance de prendre en compte les intérêts spécifiques du secteur vitivinicole dans l'application du droit de la concurrence.

De plus, a été soulignée l'importance de maintenir l'OCM vin et la nécessité de permettre aux opérateurs, dans le cadre de la promotion pays tiers, de prolonger les mêmes actions au-delà des cinq années prévues.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de sécuriser les règles de concurrence. Il est ainsi proposé de faire appel à quelques interprofessions en vue d'expliquer concrètement les besoins en matières de contractualisation et de tunnel de prix.

3. ACTUALITES VIN ET SOCIETE

Krystel LEPRESLE, Directrice Déléguée de Vin & Société, présente un état des lieux des actualités.

Pour faire suite au courrier de la Présidence de la République, un travail est en cours pour élaborer un plan de prévention, en partenariat avec l'ensemble des boissons alcoolisées, tout en tenant compte des spécificités culturelles de chaque filière. L'élaboration sera faite en collaboration avec les conseillers Santé et Agriculture de Matignon.

Le plan de prévention étant inclus dans la logique du Plan de filière, l'objectif est d'en faire une présentation en juin.

4. QUESTIONS DIVERSES

i. Promotion

Un point est fait sur la gestion de la mesure de promotion OCM dans les pays tiers face aux problématiques rencontrées par les interprofessions.

L'attention des Directeurs est attirée sur les financements complémentaires d'un Etat sur les actions de promotion. En effet, dans ce cadre, les règles relatives aux lignes directrices aux aides d'Etat s'appliquent, aussi il faut être très vigilant.

Il est demandé au Conseil exécutif la constitution d'un groupe ad hoc animé par les Directeurs pour travailler sur le sujet de la promotion et sur les résultats de la simplification de la mesure qui ne répondent pas à la demande initiale.

Plus précisément, ils demandent que, lors du prochain Conseil Spécialisé de FranceAgriMer, soit mises en avant les problématiques suivantes :

- La nécessaire stabilisation de la norme de contrôle ;
- La non-rétroactivité des règles applicables aux programmes ;
- Le montant des apurements sur la mesure promotion.

ii. Travail sur la future Délégation de Service Public avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Par l'intermédiaire du Cliaa, les filières agricoles ont été appelées à réagir sur la future DSP. Les Directeurs mettent en avant leurs avis et attentes de la promotion et image France, afin de réélchir à la contribution du Cniv qui sera envoyée au ministère de l'Agriculture.

Les différentes remarques des Directeurs seront intégrées et le projet de réponse leur sera envoyé par le Cniv pour avis.

i. Proposition de la Commission études et suivi des produits

Suite à l'évolution apportée au relevé d'offre chez les cavistes, il avait été décidé de repousser l'étude sur le e-commerce à l'année 2019. Dans la mesure où le budget resterait constant en gardant l'étude e-commerce, notamment et grâce à la possibilité d'un financement de FranceAgriMer, la Commission propose aux Directeurs de réaliser les deux études en 2018.

L'évolution du programme d'études sera proposée lors du prochain Conseil exécutif.

ii. Point sur le Plan dépérissement

Il est rappelé aux Directeurs que le second séminaire professionnel du Plan dépérissement aura lieu le mercredi 4 avril à Montpellier.

iii. Point sur le SIA 2018

Un bilan du SIA est présenté aux Directeurs. Leur attention est attirée sur la qualité des réunions de travail qui se sont déroulées avec les différentes délégations. Est notamment relevé le rare échange eu avec le président de la République.

iv. Lancement de l'appel d'offre SIA 2019

L'appel d'offre de 3 ans pour la réalisation et la gestion du Pavillon des Vins prend fin en 2018.

L'autorisation de lancer un nouvel appel d'offre sur les années 2019 à 2021 pour le Pavillon des Vins sera demandée lors du Conseil exécutif. Il sera conditionné à l'obtention des financements pour cette opération.
